



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2024-038

PUBLIÉ LE 19 MARS 2024

Sommaire

Direction Départementale des Territoires de la Charente / Direction

16-2024-03-19-00001 - arrêté donnant subdélégation de signatures aux cadres de la DDT (4 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires de la
Charente

16-2024-03-19-00001

arrêté donnant subdélégation de signatures aux
cadres de la DDT



ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature à des cadres et agents
de la direction départementale des territoires de la Charente**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Mme Martine Clavel préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 nommant M. Hervé Servat directeur départemental des territoires de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2023 portant organisation des services de la direction départementale des territoires de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Hervé Servat, directeur départemental des territoires de la Charente ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation est donnée aux chefs de service nommés ci-dessous afin de signer tous actes et décisions listés à l'article 2 de l'arrêté de délégation de signature du 5 mars 2024 , dans le cadre de leurs attributions respectives :

- Mme Maryse Touzet, cheffe du service urbanisme, habitat, logement (SUHL), titres IV, V et VIII ;
- M. Thomas Loury, chef du service eau, environnement, risques (SEER), titres II (E), III (à l'exclusion des décisions en application des arrêtés cadre fixant les zones d'alerte) et VII ;
- M. Jean-Sébastien Schaal, chef du service économie agricole et rurale (SEAR), titres VII (forêt et milieux naturels) et IX ;
- M. Gaëtan Le Dorze, chef du service analyse et aménagement du territoire (SAAT), titres II (A, B, C et D) et VI ;

- M. Renaud Wittebroodt, chef du service territorial et gestion de crise (STGC), titres V (A) et titre VII (Paysage).

Article 2 : Les adjoints des chefs de service nommés ci-dessous disposent de la même subdélégation de signature que leurs chefs de service et suppléent leurs absences ou empêchement :

- M. Florent Mauviet, adjoint à la cheffe du SUHL, responsable de l'unité planification ;
- M. Olivier Jalabert, adjoint au chef du SEAR ;
- Mme Viviane Proux, adjointe au chef du SEER ;
- M. Eric Villate, adjoint au chef du SAAT, responsable de l'unité connaissance et animation territoriale.

Article 3 : Les chefs d'unités ou chargés de mission nommés ci-dessous disposent, dans le cadre de leurs compétences respectives, des subdélégations de signature données à leurs chefs de service :

- Direction
 - M. Vincent Pradeau, chargé de la mission appui et accompagnement des territoires ;
- SUHL
 - Mme Anne Maloubier, responsable de l'unité application du droit des sols ;
 - Mme Anne-Claire Bernadotte, responsable de l'unité Habitat ;
- SEER
 - Mme Jessica Fournier, responsable de l'unité protection des milieux aquatiques ;
 - M. Xavier Triouillier, responsable de l'unité prévention des risques naturels et technologiques ;
 - M. , responsable de l'unité eau et agriculture, chasse et pêche ;
- SEAR
 - Mme Stéphanie Pannetier, responsable de l'unité aides directes et mesures agroenvironnementales / forêt ;
 - M. Yao Kouamé, responsable de l'unité vie des exploitations ;
 - Mme Isabelle Blicq, responsable de l'unité biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles ;
- SAAT
 - Mme Vanessa Bodin, responsable de l'unité bâtiments durables et accessibilité ;
 - M. Franck Grosz, responsable de l'unité transports exceptionnels – sécurité routière ;
 - Mme Muriel Carpaye, responsable du bureau de l'éducation routière, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) ;
- STGC
 - M. Pascal Touron, responsable de l'unité territoriale Sud-Ouest.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux chefs de service, adjoints et responsables d'unité, nommés aux articles 1, 2 et 3 à l'effet de signer les décisions relatives aux congés ordinaires et autorisations d'absence des agents placés sous leur autorité.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité, les agents nommés ci-dessous disposent, dans le cadre de leurs attributions respectives, des subdélégations de signature données à leurs chefs d'unité

- SUHL
 - Mme Pauline Taveneau, adjointe au responsable de l'unité planification ;
- SAAT
 - Mme Sylvie Bouleux, adjointe au responsable de l'unité bâtiments durables et accessibilité ;
 - Mme Nathalie Muller, adjointe à la déléguée à l'éducation routière,

Article 6 : Subdélégation est donnée aux instructeurs ADS ci-dessous, à l'effet de signer les lettres de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés : Stéphane Billy, David Herbreteau, Isabelle Forçain, Anne Gaillard, Sylvie Linard, Benoît Maréchal et Françoise Roy.

Article 7 : En cas de décision d'intérim prise par le directeur départemental des territoires, l'intérimaire exerce la délégation concernée pendant toute la durée de l'intérim.

Article 8 : Les chefs de service et leurs adjoints, nommés aux articles 2 et 3, disposent, lorsqu'ils sont placés en astreinte de direction, d'une subdélégation sur tous actes et décisions visés à l'arrêté du 23 août 2022.

Article 9 : L'arrêté de subdélégation du 07 mars 2024 est abrogé.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **19 MARS 2024**
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur,


Hervé SERVAT

19 MARS 2024